



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Circulaire 8061

du 19/04/2021

Demandes de Capital-périodes supplémentaires émanant du Fonds de solidarité pour les établissements d'Enseignement fondamental ordinaire organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles-Enseignement

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 7556

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 01/09/2021 au 30/06/2022
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte

Mots-clés Fondamental ordinaire – Pour cent de solidarité – article 36

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone

Signataire(s)

WBE - Mme Catherine GUISSSET, Directrice générale du Pilotage et des Affaires Pédagogiques

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Verhelst Mary-Christy	DGPAP	02/690 81 19
	Affaires pédagogiques et réglementaires	0497/37 05 91 mary.verhelst@cfwb.be
Babuder Rudi	DGPAP	02/690 80 24
	Affaires pédagogiques et réglementaires	0496/52 95 25 rudi.babuder@cfwb.be



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Pour cent de solidarité – Article 36

Demandes de Capital-périodes supplémentaires
émanant du Fonds de solidarité pour les
établissements d'Enseignement fondamental
ordinaire organisés par Wallonie Bruxelles
Enseignement

DATE DE PUBLICATION :

Rédacteur : Mary-Christy VERHELST

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Vous trouverez en annexe les documents relatifs (fichiers Excel) aux demandes de capital-périodes supplémentaires émanant du Fonds de solidarité.

Pour rappel, un pour cent du capital-périodes de chaque établissement d'Enseignement fondamental ordinaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles est affecté à un Fonds de solidarité en application de l'article 36 du Décret du 13 juillet 1998.

Le Fonds de solidarité dit "du pour cent" poursuit deux objectifs :

- * contribuer à un meilleur fonctionnement des écoles rencontrant des **difficultés exceptionnelles** ;
- * contribuer à l'appui aux Directions des écoles fondamentales grâce à des détachements de personnes-ressources.

Les écoles ou implantation(s) bénéficiant de l'encadrement différencié des classes 1 à 3a et 3b, ne sont pas ponctionnées, et ne peuvent donc introduire de demande d'intervention dans ce cadre.

Il est important de souligner que certains établissements pourraient **perdre un emploi ou un demi-emploi suite à la perception du pour cent de solidarité**. Pour ceux-ci, la **Direction générale accordera les moyens compensatoires nécessaires (avec un maximum de 2 périodes)** via le pour cent de solidarité à condition d'en faire la demande.

- Une première demande de capital-périodes supplémentaire dûment motivée peut être envoyée **au plus tard le vendredi 7 mai 2021, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021**. Les aides complémentaires octroyées en septembre ne le seront que pour cette période et **ne seront donc pas automatiquement accordées pour l'année scolaire entière**, ceci afin d'éviter une dispersion inutile des moyens.
- Une **demande d'urgence** pourra être introduite **entre le 1^{er} et le 7 septembre 2021 inclus** dans le cas d'une augmentation conséquente de la population scolaire et demandant un encadrement supplémentaire pour le bien-être des élèves.
Par « augmentation conséquente », il faut entendre :
 - en primaire, une augmentation d'au moins 5 % par rapport aux chiffres du 15 janvier 2021;
 - en maternelle, une augmentation significative permettant d'anticiper le renforcement de l'encadrement tel qu'il sera calculé au 1^{er} octobre 2021.**Cet encadrement sera octroyé pour le mois de septembre uniquement à condition qu'il puisse être maintenu dans le nouveau calcul d'encadrement du 1^{er} octobre 2021.**
- Une dernière demande pourra être introduite **le 17 septembre 2021 au plus tard pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 juin 2022**.

MODALITES D'INTRODUCTION DES DEMANDES

Les **demandes complètes** seront envoyées **uniquement sur base d'un fichier Excel**, en **respectant les dates limites**, aux personnes suivantes :

1. Mary-Christy Verhelst, chargée de mission, Direction Générale du Pilotage et des Affaires Pédagogiques

mary.verhelst@cfwb.be

2. Rudi Babuder, chargé de mission, Direction Générale du Pilotage et des Affaires Pédagogiques

rudi.babuder@cfwb.be

3. Préfet(e) de votre zone (voir coordonnées en annexe 1)

4. Président(e) de votre zone (voir coordonnées en annexe 1)

Ce fichier **doit impérativement** être utilisé et **complet**. Tout autre fichier (scanné, autre format...) **ne sera pas pris en compte**. Le fichier complété sera transmis au départ **d'une adresse courriel au choix** de l'établissement et **simultanément par e-mail** aux 3 instances reprises ci-dessus en le sauvegardant sous le nom « **N°fase – nom école – type de demande** ».

Exemples : 1761 – EF Ferrières – demande 8 mai 2021
 5021 – EFA Nivelles – demande d'urgence 2021

Documents à fournir

Demande du 7 mai 2021	Fichier Excel uniquement
Demande d'urgence (entre le 1 ^{er} et le 7 septembre 2021)	Fichier Excel uniquement
Demande du 17 septembre 2021	Fichier Excel + Le dossier provisoire « population au 30 septembre 2021 » du programme « PRIMVER » où apparaissent vos nombres d'élèves et la répartition des élèves par année d'étude

+

Le dossier **provisoire** « encadrement » au
01/10/2021

Dans le cas où l'école fait partie d'une entité,
envoyer le dossier provisoire « encadrement au
01/10 » avec la mention « recomptage (données au
30/09) »

POPULATION PRIMAIRE À PRENDRE EN COMPTE

SÉLECTION DE LA POPULATION PRIMAIRE À PRENDRE EN COMPTE POUR L'ENCADREMENT AU 1/10

Pas de recomptage (données du 15/01)

Recomptage (données du 30/09)

+ le dossier provisoire « encadrement au 01/10 »
avec la mention « pas de recomptage (données au
15/01) »

POPULATION PRIMAIRE À PRENDRE EN COMPTE

SÉLECTION DE LA POPULATION PRIMAIRE À PRENDRE EN COMPTE POUR L'ENCADREMENT AU 1/10

Pas de recomptage (données du 15/01)

Recomptage (données du 30/09)

ATTRIBUTION DES PERIODES

1. Sur avis du Comité de Coordination de l'enseignement fondamental, les heures disponibles seront réparties entre les divers établissements **sur la base de critères d'attribution et de la motivation de chaque demande** pour autant qu'elle rencontre un ou plusieurs objectifs définis ci-dessus.

2. Pour les demandes d'urgence (entre le 1er et le 7 septembre 2021), les Préfet(e)s de zone(s), après examen au sein de la DGPAP, distribueront les périodes sollicitées **sur base de données objectivables et contrôlables**.

3. **Ne seront pas prises en compte :**

- les demandes de périodes pour les cours d'éducation physique;
- les demandes de périodes pour les cours de seconde langue;
- les demandes de périodes pour les cours de RLMOD;
- les demandes de périodes pour les cours de CPC.

Seules les demandes complètes introduites conformément aux dispositions de la présente circulaire seront recevables.

La répartition des heures de solidarité sera communiquée par courrier à toutes les directions **qui sont tenues, s'il échet, d'en informer leur chef d'établissement** :

- à la mi-juin 2021 pour les demandes introduites au 7 mai 2021 ;
- à la mi-septembre 2021 pour les demandes d'urgence ;
- à la mi-octobre 2021 pour les demandes introduites au 17 septembre 2021.

Catherine GUISSSET,
Directrice générale

ANNEXE 1

Liste des Préfet(e)s de zone du fondamental

<p>Madame VANDERHEIDEN Renelde Préfète de zone Zones 1 et 2</p> <p>renelde.vanderheiden@cfwb.be</p>	<p>Madame SLOTA Isabelle Préfète de zone Zones 4, 5 et 7</p> <p>isabelle.slota@cfwb.be</p>
<p>Monsieur PERAZZO Gianni Préfet de zone Zones 3 et 6</p> <p>gianni.perazzo@cfwb.be</p>	<p>Monsieur DEBAISIEUX Frédéric Préfet de zone Zones 8, 9 et 10</p> <p>frederic.debaisieux@cfwb.be</p>

Liste des Président(e)s de zone

<p>Monsieur De Weerd Christian Président de la zone 1</p> <p>ec005038@adm.cfwb.be christiandeweerd@outlook.com</p>	<p>Madame LECLERCQ Isabelle Présidente de la zone 2</p> <p>ec005022@adm.cfwb.be dirfond.waterloo@gmail.com</p>
<p>Madame DUBUISSON Sophie Présidente de la zone 3</p> <p>ec001752@adm.cfwb.be fondamentalspecialieamay@outlook.be</p>	<p>Monsieur CROUGHS Pascal Président de la zone 4</p> <p>ec005083@adm.cfwb.be arefondamental@gmail.com</p>
<p>Madame GILLOT Christine Présidente de la zone 5</p> <p>ec005126@adm.cfwb.be</p>	<p>Madame TONDU Jocelyne Présidente de la zone 6</p> <p>ec002934@adm.cfwb.be info@ecoledemettet.be</p>

<p>Monsieur COLLIGNON David Président de la zone 7</p> <p>ec002737@adm.cfwb.be direction@coledumiroir.eu</p>	<p>Madame SPITALIERI Sylvia Présidente de la zone 8</p> <p>ec005066@adm.cfwb.be sylvia.spitalieri@sec.cfwb.be</p>
<p>Madame DESTATTE Carine Présidente de la zone 9</p> <p>ec005104@adm.cfwb.be carine.destatte@armons.be</p>	<p>Madame CLAES Isabelle Présidente de la zone 10</p> <p>ec005054@adm.cfwb.be claisisabelle@hotmail.com</p>

ANNEXES A LA CIRCULAIRE

Demande de périodes supplémentaires émanant du fonds de solidarité

Période du 01/09/2021 au 30/09/2021

FASE école : ZONE #N/A #N/A
DIRECTION : #N/A

IMMERSION LINGUISTIQUE

COMMUNE SOUMISE AU STATUT LINGUISTIQUE SPÉCIAL

ENC. DIFF. 2021-2022		
Impl.	Classe ED	Périodes ED reçues
A		
B		
C		
D		

AIDES DEMANDÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022		
FONCTION	CHARGE	NBRE POSTES

MATERNEL

Impl.	nb. élèves coeff. 1 au 30/09/2020	nb. élèves coeff. 1,5 au 30/09/2020	emplois au 01/09/2021	nb. élèves en M3 au 15/01/2021
A				
B				
C				
D				

PRIMAIRE

Impl.	COMPTAGE GROUPE / SÉPARÉ
A	
B	
C	
D	

Impl.	POPULATION au 15 janvier 2021 (élèves physiques, tous coeff. confondus)							nb. élèves coeff. 1,5 au 15 janvier 2021
	P1	P2	P3	P4	P5	P6	TOT.	
A							0	
B							0	
C							0	
D							0	
	0	0	0	0	0	0	0	0

Nombre d'élèves exclus définitivement après le 15 janvier	
Nombre d'élèves inscrits en primaire après le 15 janvier suite à une exclusion	
Dossier 15/01 validé par l'administration	
Complément de direction au 1er septembre 2021	
Périodes de direction reçues dans le cadre des plans de pilotage	

RECAPITULATIF PRIMAIRE - 1er SEPTEMBRE 2021								
Impl. / groupe	Élèves physiques	Élèves coeff. 1,5	Élèves encadr.	Cap.-pér. brut	Pér. art.36 cédées	Périodes P1P2	Périodes FLA	Périodes 2 ^{ème} langue

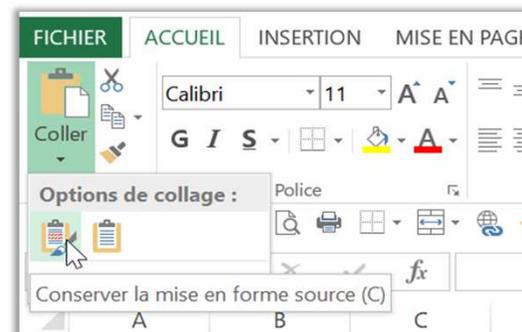
Demande de périodes supplémentaires émanant du fonds de solidarité
Période du 01/09/2021 au 30/09/2021

#N/A

	Périodes de solidarité (art. 36) - MOTIF(S) DE LA DEMANDE	PERIODES DEMANDEES	
		MIN	MAX
1.			
2.			
3.			
TOTAL		0	0

Détaillez votre demande ici.

- >>> **ATTENTION**
- >>> Ce cadre ne permet pas les sauts de lignes et mises en page « spéciales »
- >>> puces ou numérotées, tabulations, retraits, ...).
- >>> Pour y parvenir, réaliser le texte dans word, le copier et le coller dans le cadre
- >>> **en conservant la mise en forme source** (voir capture d'écran ci-dessous).



Ce classeur est protégé car certaines cellules contiennent des formules afin de réduire les risques d'erreurs et d'éviter un encodage fastidieux. Certaines cellules ne vous sont donc pas accessibles (elles se complètent automatiquement).

 Ces cellules doivent **obligatoirement** être complétées.

 Ces cellules ne doivent être complétées que si le contexte le justifie.

 Les cellules qui présentent un petit triangle rouge dans leur coin supérieur droit affichent une info-bulle d'aide lorsqu'on les survole avec la souris.

En cas de problème ou pour toute information, veuillez contacter :

- * Mary Verhel Ist (0497/37 05 91)
- * Votre directeur(trice) coordonnateur(trice)
- * Rudi Babuder (0496/52.95.25), si votre problème est d'ordre informatique

Demande D'URGENCE de périodes supplémentaires émanant du fonds de solidarité
Période du 01/09/2021 au 30/09/2021

FASE école : ZONE #N/A #N/A
 DIRECTION : #N/A

IMMERSION LINGUISTIQUE

COMMUNE SOUMISE AU STATUT LINGUISTIQUE SPÉCIAL

ÉCOLE EN ZONE À TENSION DÉMOGRAPHIQUE

Impl.	ENC. DIFF. 2021-2022	
	Classe ED	Périodes ED
A		
B		
C		
D		

AIDES DEMANDÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022		
FONCTION	CHARGE	NBRE POSTES

MATERNEL

Impl.	Situation au 1er octobre 2020		Situation au 1er septembre 2021	
	Élèves encadrement	Nombre d'emplois	Élèves encadrement	Nombre d'emplois
A				
B				
C				
D				
TOTAL		0 emploi(s)	TOTAL	0 emploi(s)

PRIMAIRE

CARACTÉRISTIQUE DE RECOMPTAGE

AUTRES ÉCOLES DE L'ENTITÉ

Impl.	COMPTAGE GROUPE / SÉPARÉ
A	
B	
C	
D	

Impl.	15 janvier 2021	1er septembre 2021			
	Él. phys.	cap.-pér. brut	cap.-pér. net	périodes P1P2	Encadrement
TOTAL	0 élèves				

1er octobre 2021 (projection)							
Impl.	Él. phys. coeff. 1	Él. phys. coeff. 1,5	Elèves encadr.	cap.-pér. brut	pér. art. 36	cap.-pér. net	Encadrement (projection au 01/10)
TOTAL	0 élèves						
VARIATION	#DIV/0!						

Demande D'URGENCE de périodes supplémentaires émanant du fonds de solidarité

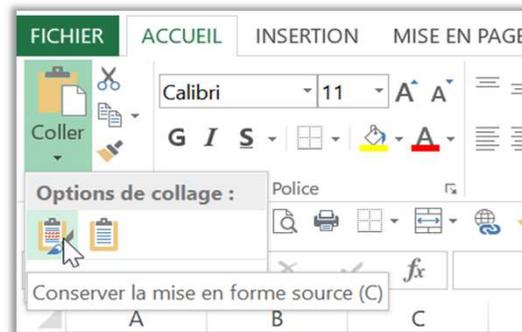
#N/A

	Périodes de solidarité (art. 36) - MOTIF(S) DE LA DEMANDE	PERIODES DEMANDEES	
		MIN	MAX
1.			
2.			
3.			
TOTAL		0	0

Détaillez votre demande ici.

>>> ATTENTION

- >>> Ce cadre ne permet pas les sauts de lignes et mises en page « spéciales »
- >>> puces ou numérotées, tabulations, retraits, ...).
- >>> Pour y parvenir, réaliser le texte dans word, le copier et le coller dans le cadre
- >>> **en conservant la mise en forme source** (voir capture d'écran ci-dessous).



Ce classeur est protégé car certaines cellules contiennent des formules afin de réduire les risques d'erreurs et d'éviter un encodage fastidieux. Certaines cellules ne vous sont donc pas accessibles (elles se complètent automatiquement).

 Ces cellules doivent **obligatoirement** être complétées.

 Ces cellules ne doivent être complétées que si le contexte le justifie.

 Les cellules qui présentent un petit triangle rouge dans leur coin supérieur droit affichent une info-bulle d'aide lorsqu'on les survole avec la souris.

En cas de problème ou pour toute information, veuillez contacter :

- * Mary Verhel Ist (0497/37 05 91)
- * Votre directeur(trice) coordonnateur(trice)
- * Rudi Babuder (0496/52.95.25), si votre problème est d'ordre informatique

Demande de périodes supplémentaires émanant du fonds de solidarité
Période du 01/10/2021 au 30/06/2022

FASE école : ZONE #N/A #N/A
 DIRECTION : #N/A

IMMERSION LINGUISTIQUE

COMMUNE SOUMISE AU STATUT LINGUISTIQUE SPÉCIAL

DASPA ORGANISÉ DANS L'ÉCOLE

Impl.	ENC. DIFF. 2021-2022	
	Classe ED	Périodes ED reçues
A		
B		
C		
D		

AIDES DEMANDÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022		
FONCTION	CHARGE	NBRE POSTES

PRIMAIRE

CARACTÉRISTIQUE DE RECOMPTEGE

AUTRES ÉCOLES DE L'ENTITÉ

Impl.	COMPTAGE GROUPE / SÉPARÉ
A	
B	
C	
D	

Impl.	15 janvier 2021		30 septembre 2021							Él. phys. coeff. 1,5	
	Él. phys. tous coeff.	Él. phys. coeff. 1,5	Él. phys. (tous coefficients)								
			P1	P2	P3	P4	P5	P6	TOT		
										0	
										0	
										0	
										0	
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Variation de population 15 janvier 2021 <-> 30 septembre 2021	
Recomptage	
Complément de direction au 1er septembre 2021	
Périodes de direction reçues dans le cadre des plans de pilotage	

RÉCAPITULATIF PRIMAIRE - 1er OCTOBRE 2021							
Impl.	Él. phys. tous coeff.	Él. Phys. coeff. 1,5	Élèves encadr.	Cap.-pér. brut	Pér. art.36 cédées	Cap.-pér. net	Périodes FLA

ENCADREMENT PRIMAIRE - 1er OCTOBRE 2021							
Impl.	classes calculées	Périodes adaptation	Reliquat cédé	Reliquat récupéré	Périodes P1P2	Périodes 2 ^{ème} langue	Périodes disponibles

Demande de périodes supplémentaires émanant du fonds de solidarité
Période du 01/10/2021 au 30/06/2022

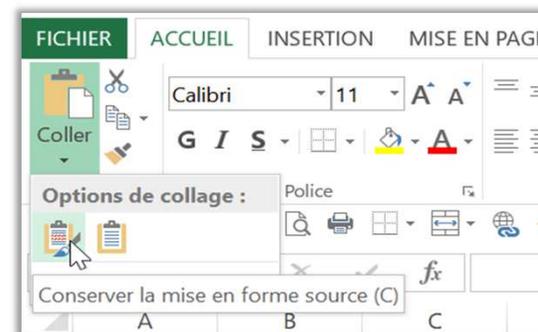
#N/A

	Périodes de solidarité (art. 36) - MOTIF(S) DE LA DEMANDE	PERIODES DEMANDEES	
		MIN	MAX
1.			
2.			
3.			
TOTAL		0	0

Détaillez votre demande ici.

>>> **ATTENTION**

- >>> Ce cadre ne permet pas les sauts de lignes et mises en page « spéciales » (listes à puces ou numérotées, tabulations, retraits, ...).
- >>> Pour y parvenir, réaliser le texte dans word, le copier et le coller dans le cadre
- >>> **en conservant la mise en forme source** (voir capture d'écran ci-dessous).



Ce classeur est protégé car certaines cellules contiennent des formules afin de réduire les risques d'erreurs et d'éviter un encodage fastidieux. Certaines cellules ne vous sont donc pas accessibles (elles se complètent automatiquement).

 Ces cellules doivent **obligatoirement** être complétées.

 Ces cellules ne doivent être complétées que si le contexte le justifie.

 Les cellules qui présentent un petit triangle rouge dans leur coin supérieur droit affichent une info-bulle d'aide lorsqu'on les survole avec la souris.

En cas de problème ou pour toute information, veuillez contacter :

- * Mary Verhel Ist (0497/37 05 91)
- * Votre directeur(trice) coordonnateur(trice)
- * Rudi Babuder (0496/52.95.25), si votre problème est d'ordre informatique